



Séance du 25 Octobre 2013

Convocation du 18 octobre 2013

Absents excusés : BRIAND Léon, BROCHARD Freddy, CLENET Freddy, ELINE Joëlle, GROLLEAU Frédéric, LAIDET Alan, MENARD Lydia

Secrétaire de séance : Mme Sergine BRETEAUDEAU

Mr Freddy CLENET donne pouvoir à Mr Patrice PASQUIER
Mlle Joëlle ELINE donne pouvoir à Mme Marie-Hélène BARRE
Mr Alan LAIDET donne pouvoir à Mr Dominique BEAUFRETON
Mme Lydia MENARD donne pouvoir à Mr Alain BRETEAUDEAU
Mr Frédéric GROLLEAU donne pouvoir à Mr Guillaume BRIN

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.
Monsieur le Maire demande à rajouter deux points 4 bis et 4 ter.

1- Amortissement d'une subvention

Monsieur le Maire demande à Monsieur Dominique Beaufreton de présenter la question. Celui-ci informe le conseil municipal que conformément aux règles définies par l'instruction budgétaire et comptable M14, l'amortissement des subventions d'équipement versées aux organismes publics et aux personnes privées au compte 204 est obligatoire pour toutes les communes sans considération de seuil. En 2009, la commune de La Romagne a versé une subvention d'équipement (en investissement) de 2 000 € à l'OGEC de La Romagne dans le cadre de « Ecole numérique rurale ». Il est proposé d'amortir cette subvention en une année. (Les crédits ont été votés au budget 2013, il s'agit d'une régularisation). Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

2 – Provision pour risques et charges sur l'emprunt en francs suisses

Monsieur Beaufreton informe que la Perception demande à la commune d'inscrire au budget une provision pour risques et charges sur l'emprunt en francs suisses.

Pour mémoire :

- Emprunt contracté en 2000 pour un montant de 533 571,56 € (3 500 000 F) au taux fixe de 4,95 %, pour financer en partie la construction de la Résidence Verte Vallée (un autre emprunt de 6 500 000 F resté à la charge de la Résidence),
- Durée : 20 ans (date de la 1^{ère} échéance : 1^{er} avril 2001 – Dernière échéance : 1^{er} janvier 2021)

Etant donné la conversion de l'Euro en Francs Suisses, le conseil municipal doit constater sur le budget communal la perte latente sur le capital restant dû (perte de change). A la dernière échéance, au 1^{er} octobre 2013, celle-ci s'élevait à 56 104,59 € (différence entre le capital restant dû au cours historique : 253 552,95 € et le capital restant dû au cours du jour : 309 657,54 €). Des crédits doivent être ouverts au compte 6865 pour cette somme (voir DM n°1 suivante). Chaque année, une écriture de reprise sur provision pourra être passée suivant la diminution du capital restant dû.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

3 – Décision modificative n°1

Monsieur Beaufreton rappelle les modifications à intervenir sur le budget :

* 900 € en recette d'investissement (024) pour la vente d'un caveau dans le cimetière

* 900 € en dépense de fonctionnement (73925) pour le paiement du fonds de péréquation des ressources intercommunales. 3 000 € prévus au budget pour une dépense de 3 841 €.

* 56.104,59 € en dépense de fonctionnement (6865) pour la provision pour risques et charges sur l'emprunt en francs suisses.

Section	Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Fonctionnement	023 - Virement à la section d'investissement	- 900,00 €		
	73925 - Fonds de péréquation des ressources intercommunales	+ 900,00 €		
	022 - Dépenses imprévues	- 56 104,59 €		
	6865 - Dotations aux provisions pour risques et charges	+ 56 104,59 €		
Investissement			021 - Virement de la section de fonctionnement	- 900,00 €
			024 - Produits des cessions d'immobilisations	+ 900,00 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

4 – Indemnité de conseil au comptable

Monsieur le Maire rappelle que suite au changement de comptable, la commune de La Romagne doit délibérer pour fixer le taux de l'indemnité de conseil qui sera versée à Mme Lydia OLLIVIER, nouvelle comptable, depuis le 1^{er} janvier 2013.

Pour info, le montant 2012 s'élevait à 476,80 € nets (522,58 € bruts).

Monsieur le Maire rappelle qu'elle est très compétente et disponible.

Monsieur le Maire propose de voter le taux à 100 %.

Monsieur Dominique Beaufreton rappelle que jamais la commune n'a eu autant de relations utiles et privilégiées avec le comptable.

Madame Josette Guitton fait part qu'une commission communale a également eu de précieux renseignements et services de sa part.

L'ensemble du conseil fait part que dès lors qu'un travail est effectué correctement, il est naturel de rémunérer.

Le conseil municipal vote le taux de 100 % ;

4 bis – Ouverture de crédit en dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2014

Monsieur Dominique Beaufreton rappelle que, comme tous les ans, il s'agit d'affecter le crédit de 560.000 € à l'article 16449 des dépenses d'investissement du budget principal 2014 afin de rembourser temporairement à la Banque de Financement et de Trésorerie la somme correspondante, avant le vote du budget primitif 2014. Cette ouverture de crédit sera reprise au budget primitif 2014 lors de son adoption. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

4 ter – Aménagement de la rue des Forges

a/ Approbation du projet : le projet a été revu avec la commission urbanisme et le cabinet de géomètres.

Monsieur Patrice Pasquier présente le plan d'aménagement. Entre la place de l'Eglise et la rue des Ecoles, une zone 30 : marquage au sol, chaussée en résine.

Ensuite des bordures tout le long avec des nouveaux trottoirs, des places de parking le long de la voie, chaussée de 5 mètres avec des écluses pour les zones de stationnement en quinconce, des trottoirs libres de stationnement et une largeur d'1,40 m.

Au niveau de la rue du Vallon, un cédez le passage et deux coussins berlinois fixés sur la chaussée.

Un cheminement piétons tout le long allant jusqu'au cimetière du côté du lotissement du Vallon.

Le souhait de la commission diminuer la vitesse des gens circulant sur la rue des Forges.

Le plan peut être consultable en mairie. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

b/ Lancement de la consultation :

Sous forme de procédure adaptée avec publication dans la presse.

Date limite de dépôt des offres le 28 novembre à 12 heures

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Composition de la commission : le maire

3 titulaires : Josette Guitton – Patrice Pasquier – Marie-Hélène Barré

3 suppléants : Guillaume Brin – Marie-Pierre Bourget – Dominique Beaufreton

Réunion le 28 novembre à 14 heures

c/ Dépôt des demandes de subvention

Réserve parlementaire (sénateur ou député) et Amendes de Police.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

5 – Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a décidé de ne pas préempter les biens suivants :

a/ Parcelle située 75 rue Nationale, cadastrée AI 152 partie

b/ Parcelles situées 2 et 4 rue de Bel-Air, cadastrées AI 81 et AI 82

c/ Parcelle située 14 rue du Commerce, cadastrée AA 306